

Aux investisseurs de la fondation d'investissement

General-Guisan-Quai 40
Postfach, 8022 Zürich

Telefon 043 284 79 79
Telefax 043 338 79 80

Markus Eberhard
Direktwahl 043 284 79 91
markus.eberhard@swisslife.ch

Zurich, le 28 juin 2022

Adaptations des prospectus et des directives de placement

Mesdames et Messieurs,

La Fondation de placement Swiss Life a remanié le prospectus de plusieurs groupes de placement ainsi que les directives de placement, avec entrée en vigueur au 30 juin 2022. Les modifications concernent pour l'essentiel les points suivants:

Infrastructure Globale (EUR) (prospectus)

Changement de nom en «**Infrastructure Globale ESG (EUR)**» en raison d'une prise en compte renforcée des critères ESG

- Chap. 2.4 Principales modifications des directives de placement
 - Prise en compte des aspects de durabilité
 - Précision des possibilités d'investissement dans le cadre de co-investissements
 - Pas de limitation du risque de contrepartie pendant la phase de constitution (jusqu'en 2025)
- Chap. 4 Organisation; plus de conseiller en placements
- (Raison: fusion de Fontavis AG et Swiss Life Asset Management SA)
- Chap. 5.1 Le volume minimum de souscription pour la tranche PM n'est plus mentionné dans le prospectus
- Chap. 5.6 Apport en nature: complément concernant l'évaluation des parts de fonds non cotés/des droits de groupes de placement (selon l'art. 20, al. 2^{quater} OFP)
- Chap. 7.1 Mise à jour des formulations concernant la commission de gestion
- Chap. 9 Mise à jour des indications concernant les aspects fiscaux

Infrastructure Globale (couvert en CHF) (prospectus)

Changement de nom en «**Infrastructure Globale ESG (couverture en CHF)**» en raison d'une prise en compte renforcée des critères ESG

- Chap. 3 Organisation; plus de conseiller en placements
- (Raison: fusion de Fontavis AG et Swiss Life Asset Management SA)
- Chap. 4.1 Le volume minimum de souscription pour la tranche PM n'est plus mentionné dans le prospectus
- Chap. 6.1 Mise à jour des formulations concernant la commission de gestion
- Chap. 9 Mise à jour des indications concernant les aspects fiscaux

Senior Secured Loans (couverts en CHF) (prospectus)

- Mise à jour du chap. «4. Organisation», à savoir:
 - Ajout de la structure organisationnelle (graphique)
 - Précisions concernant notamment les sous-chapitres «Conseil de fondation», «Organe de révision» et «Administrateur»
- Chap. 7.1 Mise à jour des formulations concernant la commission de gestion
- Chap. 9 Mise à jour des indications concernant les aspects fiscaux

Hypothèques Suisse ESG (prospectus)

- Chap. 2.4 Principales modifications des directives de placement
 - Nouvelle possibilité de placement: titres et droits-valeurs de créance d'Etats et d'organisations supranationales
 - Augmentation temporaire du risque de contrepartie de 20% à 30% concernant les avoirs à vue et à terme auprès d'une même banque dans le cadre de la gestion des liquidités lors de l'émission et du rachat de droits
 - Utilisation de devises étrangères en relation avec des dérivés (indication des risques liés aux devises étrangères)
 - Prolongation de la phase de constitution de 12 à 24 mois concernant la limitation de la dette hypothécaire auprès d'un même débiteur à 10% au maximum de la fortune de placement
- Chap. 5.1 Le volume minimum de souscription n'est plus mentionné dans le prospectus
- Chap. 7.1 Mise à jour des formulations concernant la commission de gestion
- Chap. 7.2 Augmentation de la commission d'émission max. de 2% à 5% à des fins d'uniformisation avec le prospectus du fonds cible, celle-ci n'étant toutefois pas applicable actuellement et jusqu'à nouvel ordre.

Groupes de placement LPP-Mix (directives de placement)

- Complément de la fourchette pour les hypothèques (0%-5%) pour LPP-Mix 25 / 35 / 45 / 75
- Extension des possibilités d'investissement: Les groupes de placement LPP-Mix peuvent investir dans des produits de fonds de fonds qui tiennent eux-mêmes compte de produits de fonds de fonds de sociétés du groupe Swiss Life et de la Fondation de placement Swiss Life.

Vous trouverez les prospectus et directives de placement révisés sur notre page d'accueil à l'adresse www.swisslife.ch/fondationdeplacement. Les modifications sont consultables à la rubrique «News».

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter votre gestionnaire ou Monsieur Stephan Thaler (043 284 62 15).

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Fondation de placement Swiss Life



Stephan Ph. Thaler
Gérant



Markus Eberhard
Gérant adjoint